

Brevet national de sécurité et sauvetage aquatique

Certifiante

Formation continue.

Réf. : 25168708F — Mise à jour : 10 avril 2025

Organisme responsable : LBFFSS

Contenu

Objectifs

Le titulaire du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique (BNSSA) est autorisé à surveiller : en autonomie des baignades aménagées et ouvertes gratuitement au public ; comme assistant d'un titulaire du titre de maître-nageur-sauveteur, des baignades d'accès payant. Ponctuellement, une dérogation du préfet de département peut l'autoriser à surveiller une baignade d'accès payant en autonomie, pour une période comprise entre 1 et 4 mois. Les titulaires de ce diplôme doivent se soumettre à un stage de recyclage, tous les cinq ans.

Certifications préparées et métiers visés

Niveau d'entrée
Aucun prérequis

Liste des certifications

Brevet national de sécurité et sauvetage aquatique
--

Métiers associés

G1204 — Éducation en activités sportives

Dates et lieux de formation

N° session	Modalité	Lieu	Du	Au
1981728	Présentiel	La Richardais	30/04/2025	30/12/2026

Source : GREF Bretagne #25168708F